



Quels diplômes obligatoires pour s'installer coiffeur ?

Quels sont les diplômes obligatoires pour s'installer coiffeur ou ouvrir son salon de coiffure ? Peut-on ouvrir un salon de coiffure sans diplôme ? Le BP est-il obligatoire ?

La question du diplôme obligatoire pour s'installer en tant que coiffeur indépendant a fait l'objet de nombreuses discussions et polémiques jusqu'en 2016, notamment lors de la discussion de la loi Macron II : il était alors question de supprimer l'obligation de BP (brevet professionnel) pour pouvoir ouvrir un salon de coiffure.

Au final, l'obligation de qualification professionnelle a été maintenue.

Ouvrir un salon de coiffure relève de l'artisanat, un membre de l'établissement devra donc obligatoirement **justifier d'un diplôme** :

- brevet professionnel (BP) de coiffure,
- ou brevet de maîtrise (BM) de coiffure,
- ou tout autre diplôme professionnel obtenu dans un domaine directement lié à la coiffure.

A défaut il faudra justifier d'au moins **3 ans de pratique professionnelle** en tant que gérant de salon de coiffure, salarié ou professionnel indépendant.

A noter qu'il n'est plus obligatoire d'effectuer le **stage de préparation à l'installation** pour pouvoir ouvrir son salon de coiffure.

Les diplômes obligatoires pour s'installer coiffeur : ce que dit la loi.

Voici ce que dit la loi concernant l'exercice du métier de coiffeur, y compris en régime auto-entrepreneur ou micro-entreprise.

Décret n° 2017-767 du 4 mai 2017 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat :

*« Les personnes qui exercent tout ou partie du métier de coiffeur en salon ou qui en contrôlent l'exercice par des personnes non qualifiées doivent être titulaires d'un **brevet professionnel**, d'un **brevet de maîtrise** institué dans les conditions de l'article 51 du code de l'artisanat ou d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles institué par l'article L. 335-6 du code de l'éducation. »*

Le salon de coiffure doit donc être placé sous le contrôle effectif et permanent d'une personne disposant d'une qualification professionnelle de type BP ou BM. Le créateur d'un salon de coiffure peut donc lui-même exercer sans diplôme et sans BP si un de ses employés dispose du BP ou du BM.

Concernant la coiffure à domicile, le CAP-BEP est suffisant :

*« Les personnes qui exercent (...) le métier de coiffeur à domicile ou qui en contrôlent l'exercice par des personnes non qualifiées doivent être titulaires d'un **certificat d'aptitude professionnelle**, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un diplôme ou titre de niveau égal ou supérieur homologué ou enregistré lors de sa délivrance au répertoire national des certifications professionnelles institué par l'article L. 335-6 du code de l'éducation. »*

Des fichiers Excel pour gérer votre salon de coiffure (gratuit).

WikiCréa a mis au point des outils Excel gratuits :

- un modèle de **plan financier**, indispensable pour obtenir des financements : **cliquez ici**,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : **cliquez ici**,
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : **cliquez ici**,
- un **modèle de suivi de trésorerie** : **cliquez ici**.

Déclarez votre activité directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**

Voir aussi nos articles :

- **Ouvrir un salon de coiffure : budget, diplôme et statut**
- **Créer un barber shop ou « barbier »**